



Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 99 999 €	Forfait 5 000 € TTC	
De 100 000 € à 129 999 €		6.80 %
De 130 000 € à 299 999 €		6.30 %
De 300 000 € à 499 999 €		5.20 %
A partir de 500 000 €		4.20 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)
Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

Zone Non tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 30 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 30 à 50 m ²	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 50 à 70 m ²	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
	> 70 à 100 m ²	8 € dont 3 € pour l'EDL
	100 m ² et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

Zone tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M ²
	0 à 40 m ²	13 € dont 3 € pour l'EDL
	> 40 à 60 m ²	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 60 à 100 m ²	10 € dont 3 € pour l'EDL
	100 m ² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)
ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :

13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

Renouvellement de bail à la charge du locataire :

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999€ TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 28/02/2025

SARL AJP LITTORAL au capital social de 90 000 € - 534 714 811 RCS SAINT NAZAIRE
 TVA intracommunautaire : FR 58 534 714 811 - Carte professionnelle 4401 2018 000 031 402
 délivrée par la CCI de Nantes-St-Nazaire - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle :
 RC Generali n° AR791047 - Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013
 Paris (Gestion 350 000 €) - N° ORIAS : 24007084